



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE

de la décision de la Commission modifiant la décision de la Commission C(2020)3613 du 28.05.2020 relative au financement du programme d'action annuel 2020 – partie 2 en faveur de la République centrafricaine

Document relatif à l'action pour le

Programme d'Appui à la Consolidation de l'Etat – RCA II (PACAE-RCA II)

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'Appui à la Consolidation de l'Etat – RCA II (PACAE-RCA II) Numéro CRIS: 042-401 financé par le 11 ^e Fonds Européen de Développement	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République Centrafricaine	
3. Document de programmation	Programme Indicatif National (PIN 11 ^{ème} FED) de la République Centrafricaine	
4. Objectifs de développement durable (ODD)	Objectif 1: Pas de pauvreté Objectif 2: faim « zéro » Objectif 3: Santé et bien-être Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les jeunes filles Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable Objectif 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs	
5. Secteur d'intervention/ domaine thématique	Secteur n. 1: Gouvernance économique et services sociaux	Aide Publique au Développement : OUI
6. Montants concernés	Coût total estimé: 45 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 45 000 000 EUR dont 18 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et 27 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire	
7. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Appui budgétaire Gestion directe – Appui budgétaire : contrat d'appui à la consolidation de l'État et à la résilience	

	Gestion directe - Passation de marchés Gestion directe – subventions Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre et une organisation internationale – Appui complémentaire				
8. a) Code(s) CAD	51010 – Appui Budgétaire 15111 – Gestion des Finances Publiques 15114 – Mobilisation des recettes intérieures 31161 – Production agricole				
b) Principal canal de distribution	12000 – Gouvernement du bénéficiaire 52000 – Consultants / Sociétés de Conseil 20000 – Organisations non gouvernementales (ONG) et société civile				
9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal	
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>	
	Aide à l'environnement	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>	
	Développement du commerce	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>	
	Marqueurs de la Convention de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal	
	Diversité biologique	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lutte contre la désertification	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Atténuation du changement climatique	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>	
	10. Marqueurs internes	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
		Digitalisation	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>
Migration		✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11. Programmes thématiques phares «Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent»	S.O.				

RÉSUMÉ

Le 'PACAE – RCA II' d'un montant de EUR 45 millions couvre un appui budgétaire (EUR 18 millions) et un appui complémentaire (EUR 27 millions).

L'appui budgétaire pour l'année 2020 visait à poursuivre les efforts de l'UE en soutien aux autorités démocratiques, à contribuer à l'amélioration de leur redevabilité ainsi qu'au retour durable à l'ordre constitutionnel et à l'état de droit dans un environnement sécurisé et pacifié, mais aussi à un développement soutenable du pays. Il s'agissait d'accompagner la mise en œuvre du Plan national

de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) et de l'Accord de Paix signé en février 2019 ainsi que de renforcer le dialogue avec le gouvernement sur le cadre macroéconomique et les finances publiques. Les domaines prioritaires pour le dialogue dans le cadre de l'appui budgétaire étaient les suivants: la gestion des Finances publiques (mobilisation des ressources internes et l'efficacité de la dépense publique), le climat des affaires et les secteurs sociaux. À ce titre, la première composante (EUR 5 millions) de l'appui complémentaire, décidée en 2020, comprend de l'assistance technique dans le domaine de la gestion des finances publiques.

En 2022, il a été décidé de ne pas procéder au décaissement de la tranche 2021 de l'appui budgétaire en RCA car certains critères d'éligibilité de l'appui budgétaire n'étaient pas remplis. Dans le contexte de la crise alimentaire que traverse la RCA, il est proposé de réorienter la totalité de la tranche d'appui budgétaire initialement prévue en 2021 et non décaissée en 2021 (EUR 22 millions) vers une nouvelle composante d'appui à la production agricole. Le budget de la composante « appui complémentaire » de l'action inclue donc dorénavant les EUR 22 millions redirigés vers cette nouvelle composante d'appui à la production agricole, pour un total de EUR 27 millions d'appui complémentaire. L'objectif de cette nouvelle composante de l'appui complémentaire sera de renforcer et de rendre plus résilients les systèmes alimentaires agropastoraux du pays. Plus spécifiquement, il s'agit d'appuyer l'amélioration des chaînes de valeur agropastorales en terme de production, de réduction des pertes post-récolte, de création de valeur ajoutée, de commercialisation et de durabilité. De plus, une assistance technique sera requise pour appuyer la mise à jour du Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN).

La crise alimentaire globale, exacerbée par les effets de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, n'a pas épargné la République centrafricaine. Cette action s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Union européenne pour répondre à la crise alimentaire, en recherchant une plus grande durabilité et résilience des systèmes agro-alimentaires.

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 Description du contexte

Enclavée au cœur de l'Afrique centrale, la République centrafricaine (RCA) reste l'un des pays les plus pauvres du monde, malgré la richesse de ses ressources naturelles (bois, or, diamants et uranium). C'est un pays en crise qui connaît, depuis mars 2013, une situation sécuritaire catastrophique ayant pour effet pour une aggravation de la pauvreté qui était déjà extrême.

Six ans après le déclenchement de la crise, la situation en République centrafricaine reste extrêmement préoccupante. La violence entre les groupes armés et contre les civils a contraint des milliers de personnes à fuir. Les traitements inhumains et dégradants, les situations de tortures, les cas de violences basées sur le genre ont été enregistrés sur les femmes et les enfants. Le manque de services adaptés aux besoins de ces victimes, les stigmatisations contre les victimes des violences sexuelles, l'impunité des responsables de ces actes et le manque de protection ont marqué les esprits des populations. Il s'ensuit qu'un quart de la population est soit déplacée à l'intérieur du pays, soit réfugiée dans des pays voisins. La situation humanitaire reste préoccupante. En 2019, la moitié de la population (soit 2,2 millions de personnes) était toujours dépendante de l'assistance humanitaire et une personne sur quatre était déplacée ou réfugiée dans des pays voisins.

La RCA figure au plus bas dans tous les classements mondiaux ou continentaux, traduisant, en sus des effets de la crise, à la fois la très mauvaise gouvernance, l'extrême pauvreté et la déshérence complète du pays : 188^e sur 189 pour le dernier classement 2019 de l'indice du développement humain (IDH) du PNUD, tandis que l'indice ajusté des inégalités (IDHI) n'est que de 0.212, elle occupe ainsi le dernier rang sur 151 pays ; les inégalités de genre sont importantes avec un indice d'inégalité de genre élevé de 0.682 en 2018 plaçant le pays à la 159^e place sur 162, 184^e sur 190 en

2020 pour celui de Doing Business, en avance d'une place par rapport à l'année précédente ; amélioration également sur la corruption avec la 149^e place sur 180 avec un score de 26% pour l'indice de perception de la corruption 2018 de Transparency International ; 50^e sur 54 en 2018 pour l'indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique avec 29.5/100% ; 148^e sur 149 du classement 2018 du Legatum Prosperity Index.

Bien qu'un accord de paix ait été signé entre le gouvernement de la RCA et 14 groupes armés, en février 2019, les populations continuent d'être victimes d'actes de violence. La majorité des victimes identifiées sont des femmes et des jeunes filles avec très peu d'accès à une assistance ou à la justice. A l'exemple, des affrontements opposant des groupes armés à Birao, Bria et Alindao et même à Bangui, qui ont fait récemment plusieurs dizaines de morts et de nombreux blessés. Les violations enregistrées ne remettent pas en cause la mise en œuvre de l'accord qui reste le principal document de sortie de crise et qui est soutenu par les partenaires de la RCA. Il reste cependant capital que toutes les parties de l'APPR remplissent leur part du contrat, gouvernement, groupes armés comme les garants régionaux, pour assurer un changement et un retour de la sécurité.

L'environnement économique au cours de l'année 2019 a connu une certaine amélioration malgré la situation sécuritaire du pays. La loi de finances 2019 a été élaboré autour de quatre piliers fondamentaux que sont le renforcement de la paix et de la sécurité; l'assainissement des finances publiques et la relance des activités économiques; la bonne gouvernance et le renforcement des secteurs sociaux et les actions humanitaires.

La croissance économique, générée essentiellement par les secteurs minier, forestier et constructions (BTP) est estimée à 4.5 % pour 2019. Globalement, les grands chiffres pour 2020 montrent que le déficit primaire se stabilise à 2,4% du PIB en 2020, identique en 2019. Le solde budgétaire global souffre une détérioration passant de 19 milliards de F CFA en 2019 à -10 milliards de F CFA à 2020. Le PIB nominal passe de 1 359 milliards de F CFA en 2019 à 1 463 milliards de F CFA en 2020, soit une augmentation nominale de 7,65%.

Pour ce qui est des paiements d'intérêts sur la dette extérieure courante, ils ont atteint 0.2% du PIB et l'amortissement du principal se situe à 0.4% du PIB. La dette publique (incluant les garanties publiques - PPG) est en diminution. Elle s'élevait à 48,8% du PIB à fin 2018 (contre 49,4% du PIB à fin 2017), avec une dette extérieure s'élevant à 34,9% du PIB (33,3% du PIB à fin 2017). Les arriérés pré-PPTE et la dette due aux créanciers multilatéraux représentent le gros de la dette extérieure. Les créanciers multilatéraux, principalement le FMI et la Banque mondiale, détiennent près de la moitié de la dette extérieure. Le taux d'intérêt moyen s'élevait à 0,6% pour la dette extérieure, reflétant la prépondérance des prêts concessionnels.

La République centrafricaine reste en position de « haut risque de surendettement extérieur ». Les indicateurs de solvabilité (les valeurs actuelles de la dette publique par rapport au PIB, ainsi que par rapport aux exportations) restent inférieurs à leurs seuils de risque le scénario de référence. Cependant, les indicateurs de liquidité (service de la dette par rapport aux exportations et service de la dette par rapport aux revenus) dépassent les seuils de risque dans le scénario de référence (notamment après 2024, c'est-à-dire après la fin de la période grâce de certains prêts importants). On notera que ces seuils sont bas, en raison notamment des faibles capacités de gestion de la dette du pays.

L'apurement des arriérés dette intérieure a été réalisé à 36,767 milliards de francs CFA, dont 19,637 milliards de francs CFA au titre d'arriérés de salaire, 5,067 milliards d'arriérés de pension, 6,975 milliards d'arriérés de biens et services et 5,088 milliards d'amortissement de la dette bancaire titrisée.

1.2 Cadre stratégique de l'action

La paix, la sécurité et la lutte contre la pauvreté sont des principaux axes de la politique de développement de la RCA. Cela se traduit par l'élaboration des documents stratégiques de développement.

Depuis 2016, la République Centrafricaine s'est dotée d'un Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) pour la période 2017-2021. L'élaboration de ce document stratégique a bénéficié d'un appui technique et financier combiné des Nations Unies, de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne. Il constitue la référence et le cadre d'orientation pour toutes les interventions des partenaires techniques et financiers de la RCA pour la période indiquée. Le RCPCA a identifié trois piliers prioritaires : (1) soutenir la paix et la réconciliation, (2) renouveler le contrat social entre l'État et la population et (3) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Le RCPCA fixe également des objectifs pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Ainsi, deux cibles liées à l'objectif de développement durable 5 ont été retenues: la cible 5.1 portant sur limiter les formes de discrimination à l'égard des femmes et la 5.5 sur la participation des femmes aux fonctions de direction. La prise en compte de la dimension genre dans la Constitution offre un cadre juridique, institutionnel et politique qui doit conduire à la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité. La loi sur la parité rappelle ces principes et souhaite réduire les inégalités de sexe dans l'accès aux services notamment dans la santé.

1.3 Analyse des politiques publiques

La politique de relèvement et de développement de la République Centrafricaine repose actuellement sur la mise en œuvre du RCPCA, en lien direct avec l'accord de paix. Ce n'est que le 26 octobre 2017 que le Secrétariat Permanent du RCPCA a été pleinement installé avec l'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF) y compris l'Union européenne. Après un démarrage poussif, le cadre institutionnel était finalement opérationnel en 2018 avec toutefois une double difficulté: la faible implication de la part des ministères sectoriels dans l'animation des piliers et l'émergence d'une concurrence contre-productive entre le Secrétariat Général du RCPCA et le Ministère du Plan et de l'Economie (MPE). Cette double difficulté s'est conclue par la démission du Secrétaire Permanent du RCPCA fin 2018. Le nouveau Secrétaire Général, d'un profil plus technique, bénéficie d'un nouveau positionnement de son Secrétariat Permanent au sein du MPE et non plus parallèle à celui-ci et d'un mandat focalisé sur l'appui à la coordination sectorielle et le transfert de compétences. Néanmoins cette évolution, certes positive, a ralenti le suivi du RCPCA en 2019.

Si l'on s'en tient aux besoins inscrits dans le document de départ du RCPCA (1,7 Milliards USD), le montant des fonds engagés sur de nouveaux projets approuvés après la conférence de Bruxelles du 17 novembre 2016 (1.612 Milliards USD) représente, après deux ans et demi sur trois de mise en œuvre du plan, 95% du besoin initial indiqué. Sous cet angle, le niveau de mobilisation serait extrêmement satisfaisant, à mi-2019. Il faut reconnaître que, durant le seul premier semestre 2019, ce montant est passé de 1,034 Milliards USD à 1.613 Milliards USD, soit un accroissement significatif qu'il faut très probablement mettre à l'actif de la signature de l'APPR début février 2019.



Les PTF ont apporté un soutien à la mise en œuvre du RCPCA de 1.595 Milliards USD dont 734 M USD ont été décaissés, soit un taux de décaissement de 46%. Ces financements prennent en compte, les appuis programmes/projets, les appuis budgétaires et les allègements de la dette. Ce taux de décaissement encore relativement insuffisant mène à la question de savoir si ce n'est pas la capacité d'absorption plutôt que le niveau de mobilisation des ressources qu'il s'agirait d'accroître aujourd'hui.

Tableau 2: Synthèse des financements et des décaissements extérieurs et intérieurs depuis la conférence de Bruxelles (nov.2016) enregistrés au 30 juin 2019

Variables	Investissements Extérieurs en USD	Investissements Intérieurs en USD	Total en USD
Financements approuvés	1 595 177 906	25 640 964	1 612 978 194
Décaissements effectués	733 521 465	17 423 758	745 873 824
Taux d'exécution	46 %	68%	46.24%

Source: Rapport annuel du RCPCA 2018, p68-70

Les financements de l'Etat Centrafricain comptabilisés dans la base de données s'élèvent à 25.6 M USD, représentant 2% du financement total approuvé en appui à la mise en œuvre du RCPCA. Les décaissements effectués s'élèvent à 17.4 M USD, soit un taux de décaissement de 68 %. Cependant, il faut noter que ces financements comptabilisés n'intègrent que les projets/programmes dont le budget d'investissement dépasse 10 M FCFA. Actuellement, l'enregistrement de ces financements n'est donc que partiel et son amélioration nécessite l'implication de l'équipe conjointe du Ministère du Plan avec celle du Ministère des Finances, ainsi que du Secrétariat Permanent chargée de gérer la base de données. En effet, cette base doit s'intégrer dans un système de gestion de l'information sur l'aide et les investissements (dont les programmes et projets) articulé sur le système budgétaire pluriannuel de l'Etat.

La majeure partie des financements en appui à la mise en œuvre du RCPCA est octroyée sous forme de dons extérieurs représentant 97,8% du total. 1% sont en prêts internationaux à des conditions concessionnelles.

En termes de modalités, l'appui aux programmes et projets absorbe 81,6% du financement total. Les appuis budgétaires tendent à augmenter et représentent 16,5%.

Une analyse des informations financières du SG2i sur les quatre secteurs socioéconomiques répartis en vingt-six sous-secteurs d'activités couverts par le RCPCA-CEM¹ confirme que le secteur social, le secteur sécurité et gouvernance et celui des infrastructures se partagent aujourd'hui presque un

¹ Classification socioéconomique du MEPC

tiers des financements mobilisés chacun, laissant derrière eux le secteur de la relance économique avec à peine plus de 10% des financements.

Compte tenu des défis liés à l'application des engagements de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation, le RCPCA a demandé un effort de révision et relance pour retrouver sa place au cœur du processus de paix. Sur cette base, le Gouvernement a décidé de commun accord avec les PTF de prolonger le RCPCA jusqu'en 2023 et de le recentrer. Loin de remettre en cause la pertinence des priorités identifiées, l'APPR en appelle à la mobilisation des ressources nationales et internationales pour mettre en œuvre des programmes nationaux de reconstruction et de développement dans le cadre du RCPCA en mettant l'accent sur les infrastructures socio-économiques de base, la protection sociale, des programmes de relèvement et de développement local sur toute l'étendue du territoire et de façon équitable.

Ce nouveau SBC s'inscrit donc pleinement dans la continuité de ce qui a été fait depuis 2014. La logique d'intervention porte à la fois sur le soutien aux efforts du gouvernement à rétablir la viabilité de l'Etat et sur le risque de non intervention. En effet, à défaut d'une nouvelle intervention significative de la communauté internationale, l'Etat centrafricain ne sera pas en mesure de faire face au financement des dépenses primaires, dont le paiement des salaires de sa fonction publique, alors qu'au-delà de la problématique du développement, l'enjeu majeur pour les années à venir porte toujours sur le rétablissement de la sécurité, la consolidation de la paix dans le respect de la justice et de l'état de droit et le retour à l'ordre démocratique et constitutionnel.

Le contexte de la RCA reste particulièrement fragile. Le troisième pilier du RCPCA a pour objet la relance de l'activité économique et l'augmentation des capacités de production afin de stimuler le relèvement et la croissance. À travers sa composante agricole, cette action soutient également l'objectif stratégique de ce pilier qui recherche le développement durable des secteurs productifs agropastoraux. La RCA est dotée d'un immense potentiel en ressources agricoles, mais l'exploitation a été contrainte par des années de sous-investissement, de pillage et de mauvaise gestion, une situation que les dommages causés par les crises récentes n'ont fait qu'aggraver. Les interventions dans ce domaine du RCPCA visent à renforcer la résilience en milieu rural, à améliorer les moyens de subsistance des populations et à accélérer la création d'emplois. Le Plan prévoit d'améliorer l'accès aux intrants agropastoraux et halieutiques, de déployer et diffuser des méthodes et techniques de production, conservation et transformation plus adaptées, pour pouvoir augmenter les productions et développer également des cultures de rente.

En fonction des potentiels agro-écologiques des différentes zones du pays, l'identification et l'appui au développement des cultures et des chaînes de valeur porteuses sont recherchés, dans une optique de création d'emplois durables et d'accroissement des recettes, en travaillant tout particulièrement sur la substitution aux importations. Le renforcement des services de formation et de vulgarisation à l'intention des agriculteurs et des éleveurs est également une partie importante de cette stratégie de développement. La conception participative de plans d'aménagement et de gestion du territoire, permettra une meilleure utilisation des ressources, la diminution des conflits et le renforcement des synergies entre l'agriculture et l'élevage.

Développée dans le cadre du processus PDDAA-CAADP², sous l'égide de l'Agence de Développement de l'Union Africaine NEPAD, le programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) constitue un document programmatique de référence pour les actions visant l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Centrafrique. Initialement calé sur la période 2013-2018, ce document stratégique reste toujours un instrument d'actualité pour cadrer les différentes interventions dans le secteur, mais nécessite désormais une mise à jour, un besoin important que le Ministère de l'agriculture et du

² [Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine \(https://www.nepad.org/caadp\)](https://www.nepad.org/caadp)

développement rural centrafricain (MADR) a souligné à plusieurs reprises. L'objectif général du PNIASAN est celui de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté, ainsi que des inégalités entre les populations. Les thèmes majeurs du PNIASAN, qui couvrent l'ensemble des défis actuels et mentionnent aussi les goulets d'étranglement qui affectent à présent le développement du secteur rural, sont déclinés dans six programmes :

- Le développement des filières végétales ;
- Le développement des filières animales ;
- Le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) alimentaires et promotion des filières pêche et aquaculture ;
- Le renforcement des collectivités locales, de la gestion des ressources naturelles, des infrastructures communautaires de base, et des services de recherche et d'appui conseil ;
- La sécurité alimentaire et nutritionnelle, réponses aux urgences et actions transversales ;
- Le renforcement institutionnel et la coordination sectorielle.

Les projections du changement climatique en RCA montrent que les précipitations devraient devenir plus erratiques, en termes de durée, d'intensité et de fréquence. Ceci risque d'affecter la production agricole et la sécurité alimentaire et affaiblirait la capacité de l'environnement à fournir des ressources et des services essentiels. Les sécheresses observées au Tchad et au Soudan poussent de plus en plus de pasteurs transhumants à venir en RCA ce qui risque d'entraîner entre autre de plus en plus de surpâturage.

Les conflits armés des deux dernières décennies en RCA ont très fortement impacté l'économie, les rapports sociaux mais aussi les écosystèmes. La faible présence de l'État en particulier dans les zones éloignées de Bangui a permis la recrudescence de la violence, la destruction de certaines infrastructures. L'élevage transhumant, soit le déplacement saisonnier des éleveurs et du bétail à la recherche d'eau et de pâturages, représente à la fois une chaîne de valeurs importante et une source de conflits et de violence. Chaque année des éleveurs descendants du Cameroun, du Tchad, du Niger, du Nigéria et du Soudan vers la RCA en passant par des « couloirs régionaux historiques » amènent avec eux entre 2 et 4 millions de têtes de bétail. Bien que l'absence de réglementation soit à la base des conflits perpétuels entre éleveurs et agriculteurs, le changement climatique (diminution de la ressource hydrique et des pâturages, désertification, etc.) en poussant les éleveurs plus à sud, accentue aujourd'hui davantage la concurrence pour les terres et engendre des conflits supplémentaires.

1.4 Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes à la mise en œuvre du programme sont : le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, en tant qu'ordonnateur national du FED, le Ministère des Finances et du Budget, ordonnateur du budget, le Ministère de la Justice et garde des sceaux, Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique à travers les Contrats de Performance et de Réforme Structurelle (sécurité et justice), le Ministère du commerce et de l'industrie, le Ministère de l'Éducation, la Cour des comptes et l'Assemblée nationale.

Au sein des services de l'ordonnateur national du FED et du Budget, les principaux interlocuteurs sont la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, la Cellule de Suivi des Réformes Économiques et Financières (CS-REF).

Les partenaires techniques et financiers fournisseurs d'appuis budgétaires sont aussi parties prenantes à travers la Coordination des bailleurs. Le FMI est aussi partie prenante à travers ses programmes d'appui macroéconomique, notamment les revues FEC.

Dans les domaines de la gouvernance et du développement, des organisations de la société civile, le secteur privé et les collectivités territoriales participeront au suivi-évaluation du Plan National de Relèvement et de la Consolidation de la Paix. Dans le cadre de l'accès aux services de santé, les femmes et les associations de femmes peuvent participer et jouer un rôle important afin d'améliorer l'accès aux services, notamment pour les victimes de violences basées sur le genre.

Concernant plus spécifiquement l'appui à la relance des secteurs agropastoraux, les principales parties prenantes au niveau institutionnel sont :

- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) ;
- Le Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA) ;
- Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel.

Les partenaires de mise en œuvre de l'action travailleront en pleine collaboration et coordination avec les services décentralisés des Ministères techniques et en particulier potentiellement avec :

- L'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) ;
- L'agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE) ;
- La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) ;
- L'Agence Centrafricaine de formation et promotion de l'Emploi (ACFPE) ;
- La Chambre d'Agriculture ;
- Les faïtières agropastorales (FNEC, ANEP, ANGAC, FNPAC...).

Les ONG et OSC locales et internationales compétentes dans les secteurs ciblés ainsi que l'Université de Bangui et ses Centres de Recherche (LERSA etc.) seront également consultés, impliqués et, si cela est utile, contribueront à la mise en œuvre de l'action. La nouvelle Feuille de route société civile 2022-2025 servira de cadre pour l'implication des acteurs de la société civile dans le suivi de cette mise en œuvre.

Sur le terrain des collaborations pourront être envisagées avec :

- Les autorités locales et les services techniques décentralisés (ACDA, ANDE, ANEA, etc.) ;
- Les acteurs économiques locaux ;
- Les producteurs, organisés dans différentes organisations formelles et informelles ;
- Les usines / entreprises travaillant dans les secteurs ciblés ;
- Les leaders locaux ;
- Les ONG locales ;
- Les organisations paysannes ;
- Les faïtières locales ;
- Les bénéficiaires dont les ménages y compris les familles d'accueil.

1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires

Un programme de type Programme d'Appui à la Consolidation de l'Etat vise à appuyer les efforts des autorités nationales en faveur du relèvement et de la consolidation de l'état, dans un cadre macroéconomique stable et avec une gestion des finances publiques saine.

Si la République Centrafricaine dispose depuis de nombreuses années de politiques publiques (tant au niveau national qu'au niveau sectoriel) pertinentes dans la promotion d'une croissance inclusive et dans la réduction de la pauvreté, la mise en œuvre effective de ces politiques se heurte à des contraintes qui limitent les impacts de l'action publique. Le programme proposé vise à donc renforcer les actions menées dans le cadre du RCPCA et à les compléter en fonction des objectifs stratégiques définis dans le premier secteur prioritaire d'intervention du PIN 11^e FED, s'alignant sur le RCPCA.

L'objectif global de ce programme est d'appuyer les efforts des autorités nationales en faveur du relèvement et de la consolidation de la paix en suivant une approche articulée sur trois axes, à savoir, le soutien à la paix, la sécurité et la réconciliation, le renouvellement du contrat social entre l'Etat et la population et le relèvement économique et la relance des secteurs productifs avec un focus sur quatre domaines.

1. La mobilisation des recettes et l'efficacité des dépenses

Même si on a connu une augmentation significative des appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers (environ 207 millions EUR entre 2016-2019), le pays reste à un niveau très limité en matière de mobilisation des recettes internes (8.5% du PIB en 2019, contre une norme CEMAC de 17%). Le budget de l'Etat ne permet pas de supporter les politiques publiques afin de subvenir aux besoins essentiels de la population.

En conformité avec la Lettre d'intention du nouveau programme FMI 2020 la chute des recettes est due au retard enregistré par le transfert de recettes issues de la parafiscalité dans le Compte Unique du Trésor (CUT) et les exonérations accordées de manière dérogatoire (non-respect de la Charte d'Investissements), un déclin dans les recettes prévenants des arriérés de taxes et des recettes provenant des provinces (CFAF 116.9 milliards comparés avec CFAF 132.2 estimé), portant à la réduction des transferts aux agences publiques et retards dans l'exécution des dépenses des investissements. Ces faibles réalisations ont limité la capacité du gouvernement à mettre en œuvre les politiques sectorielles.

En octobre 2019, le gouvernement a lancé un projet de digitalisation des procédures fiscales dans le but de réduire les vulnérabilités à la corruption, de faciliter les formalités de déclaration et d'améliorer l'environnement des affaires. Un système pilote de paiement électronique pour les grandes entreprises sera mis en place à court terme. L'utilisation généralisée du dépôt électronique et du paiement électronique des impôts par ces mêmes entreprises sera également mis en place d'après les engagements du gouvernement avec le FMI dans le cadre du nouveau programme FEC (repère structurel). Le gouvernement s'engage également à veiller à moyen terme à ce que toutes les procédures fiscales soient faites par voie digitale avec le soutien des partenaires, dont l'UE.

2. Le climat des affaires

Depuis trois décennies, la République Centrafricaine connaît des crises politiques récurrentes qui empêchent le développement du secteur privé et minent les bases de la transformation économique du pays. Chaque crise qui survient entraîne une série de destructions des biens et des investissements, avec suffisamment de violences pour décourager tout entrepreneur, ce qui confirme la 184^e position de la RCA sur 190 pays du classement Doing Business 2020. Dans le rapport, il a été noté une amélioration par rapport à l'accès à l'information sur le crédit en lien avec la réglementation CEMAC. Les textes réglementant le secteur privé en RCA sont soit vétustes, soit ne s'adaptent pas à la réalité actuelle. Dans un tel contexte, il est difficile de relever un développement de l'entrepreneuriat favorable à l'innovation, à la transformation digitale et à la croissance économique.

De ce fait, et dans le cadre d'un soutien stratégique et intégré au secteur privé, cohérent avec l'Alliance Afrique-Europe et avec le Pacte de croissance et emploi en RCA, il est prioritaire d'agir sur la protection juridique des entreprises et la sécurité judiciaire des investissements ainsi que sur l'élargissement de l'assiette fiscale passant par un renforcement du contrôle institutionnel, le croisement d'information au niveau fiscal et le passage des acteurs informels vers l'économie formelle. L'inclusion financière joue un rôle important dans ce sens et peut être fortement impulsé par l'appui à la mise en place et au développement d'outils et de services digitaux fintech. Une gestion équitable et plus efficiente des arriérés de paiements est aussi indispensable pour ne pas créer des difficultés additionnelles au financement des entreprises, en particulier des PME.

Un diagnostic du secteur privé et de ses contraintes par la Banque Mondiale est attendu en Juin 2020. Il fournira la base pour identifier les réformes et les actions prioritaires. Il sera a priori utilisé aussi par le FMI pour définir les réformes sectorielles dans son prochain programme.

Dans un souci d'accroître la transparence, ce nouveau programme encouragera l'amélioration du dialogue entre le secteur privé et le gouvernement.

3. La santé

Le contexte socio-sanitaire de la RCA est caractérisé par une dégradation continue de tous les indicateurs de santé depuis une quinzaine d'années, signe de la détérioration des conditions de vie de la population et de la faillite du système sanitaire. La situation dans le secteur de la santé peut être qualifiée de désastreuse avec beaucoup d'infrastructures endommagées ou non fonctionnelles et un personnel médical insuffisant (et seulement 14,6% des femmes parmi le personnel de santé). Les niveaux de mortalité et de morbidité restent parmi les plus élevés du Monde. Les victimes de violences basées sur le genre sont souvent stigmatisées et n'accèdent pas aux soins appropriés. La dernière crise qu'a connue la RCA a ébranlé le système sanitaire du pays qui était déjà très dysfonctionnel, caractérisé par (1) une offre de service insuffisante en quantité et en qualité, (2) des faiblesses dans l'approvisionnement en médicaments et consommables essentiels, (3) des ressources humaines insuffisantes et mal réparties, (4) des financements insuffisants et peu prévisibles, (5) une information stratégique peu fiable et insuffisamment utilisée et (6) une faiblesse du leadership, de la coordination et des capacités de planification, de suivi et d'évaluation.

En réponse à cette situation, le Ministère de la Santé et de Population s'est embarqué dans la consolidation du cadre politique et stratégique du secteur avec l'élaboration de la Politique Nationale de Santé 2019-2030 et de la Politique Nationale de Santé Communautaire 2019-2030. Le Plan National de Développement du Secteur de Santé 2020-2030 et la stratégie de financement sont dans le pipeline. Par ailleurs, le gouvernement a démontré son engagement d'assurer l'accessibilité aux soins de santé à travers le décret présidentiel portant sur la gratuité ciblée³ des soins de santé du février 2019, actuellement appuyée par les partenaires externes.

4. Les secteurs productifs agropastoraux

Malgré l'énorme potentiel agropastoral du pays, la performance globale du secteur est faible, avec une production agricole actuelle qui demeure inférieure aux niveaux atteints en 2008-2012. Depuis bientôt plus d'une décennie la RCA vit une situation de déficit de production agricole, d'insécurité alimentaire et de coûts de vie élevés. La crise alimentaire globale de 2022, exacerbée par les effets de la guerre en Ukraine, n'a pas épargné le pays. La rareté du carburant, la hausse des prix des intrants agricoles, du transport et par conséquent des prix des produits alimentaires sur les marchés, ainsi que les effets du changement climatique, contribuent à une progressive détérioration de la situation dans le pays. Les surfaces cultivées et le stock alimentaire au niveau des ménages centrafricains ont diminué sensiblement. De très faibles productions ont été observées dans les dernières campagnes agricoles 2021-2022, pour les principaux aliments de base tels que le manioc, l'arachide, le maïs, etc. en particulier dans l'est et le centre-nord du pays. Selon les dernières analyses disponibles⁴, pour la période d'avril à août 2022, il est estimé que 2,2 millions de personnes (45% de la population totale) font face à une insécurité alimentaire aiguë, un taux d'insécurité alimentaire parmi les plus élevés que la RCA ait jamais connu. À la date du 31 août 2022, le nombre total de personnes déplacées internes (PDI) en RCA est estimé à 654 688 individus composés respectivement de 146 625 personnes vivant dans les sites pour personnes déplacées et 508 063 personnes dans des familles d'accueil. La tendance à la hausse des nouveaux déplacements qui

³ Enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et allaitantes et victimes des violences basées sur le genre

⁴ [Analyse IPC Avril-Août 2022](#)

avait commencé en mai s'est accentuée avec 19, 977 nouveaux déplacés en août, dont 6 805 sont demeurés déplacés à la fin du mois. Ces déplacements sont observés dans les zones affectées par les incursions et exactions des éléments armés contre la population civile. Les personnes déplacées et les familles d'accueil font parties des personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire et doivent bénéficier d'appuis spécifiques en complément des appuis humanitaires.

L'action vise à renforcer à différents niveaux les systèmes alimentaires agropastoraux centrafricains, en répondant aux besoins immédiats des populations en terme de disponibilité et d'accessibilité des produits alimentaires, ainsi qu'en apportant un appui structurant, pour rendre ces systèmes plus résilients et durables. L'accroissement des productions alimentaires locales est recherché, ainsi que la structuration et le renforcement de chaînes de valeur porteuses, et l'amélioration de la résilience au profit des petits exploitants agricoles et des ménages plus exposés à des situations d'insécurité alimentaire. Les filières qui pourraient être concernées par cette actions sont celles qui représentent des opportunités monétaires avec priorités aux filières à cycle économique court et faible besoin en capital (opportunité pour les plus fragiles). Les filières potentielles pré-ciblées sont : haricot rouge, niébé, arachide, sésame, bananes plantains, riz, miel, karité, caprins, porc, volaille, etc.). Le système de production sera centré sur les ménages (y compris les familles d'accueil) alors que les services (transformation, commercialisation et acquisition des intrants) seront réalisés à travers les organisations paysannes.

1.6 Autres domaines d'évaluation pour l'appui budgétaire

Les critères généraux d'éligibilité de la RCA à l'appui budgétaire ont été évalués positivement lors du décaissement de la troisième et dernière tranche du SBC 2017-2019 au mois de Septembre 2019. Cette évaluation permet de considérer que l'éligibilité à la modalité SBC demeure acquise.

1.6.1 Valeurs fondamentales

Dans le cadre de la programmation 11^e FED, une analyse approfondie de la situation de la République Centrafricaine au regard des valeurs fondamentales a été effectuée en décembre 2017 par la Délégation de l'Union européenne. Il en ressortait qu'il n'y avait pas eu de violations notables de ces valeurs fondamentales ni des engagements de la RCA. Le pays est signataire des principales conventions internationales et la Constitution et les lois nationales offrent un cadre légal approprié pour le respect de ses valeurs fondamentales. Il est important de noter que la République Centrafricaine a adhéré mais pas ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2016. Cependant, il faut noter que l'opérationnalisation des engagements du gouvernement se heurte parfois à un manque de ressources financières et humaines.

Les droits fondamentaux sont couverts en République Centrafricaine par l'article 1 de la Constitution du 30 mars 2016. Pour ce qui concerne la torture, la législation nationale garantit l'inviolabilité des personnes placées en détention préventive ainsi que les personnes condamnées à une peine privative de liberté. Cependant, le risque des cas de violences et tortures dans les maisons d'arrêt ou commissariats de police est toujours probable.

Pour ce qui concerne la peine de mort, la République Centrafricaine est un pays abolitionniste de facto : la peine de mort a été annulée depuis 1981.

Concernant la démocratie, la République Centrafricaine après la crise politico-militaire de 2013, a su faire montre d'une maîtrise de ses processus électoraux lors des derniers scrutins présidentiel et législatif de janvier 2016. Les processus électoraux en République Centrafricaine peuvent être considérés comme solides et crédibles, même si le taux de participation réelle aux scrutins reste

modeste. D'une manière générale, les institutions ont du mal à avoir la crédibilité et confiance de la population.

Concernant l'état de droit, l'appareil judiciaire et le personnel qui l'anime sont régis par des textes plus ou moins cohérents, et basés sur les principes de l'indépendance du juge, de l'égalité de tous devant la justice, de la gratuité de la justice, du double degré de juridiction et de la collégialité. La question de redevabilité des magistrats a connu un tournant pendant la période de Transition mais reste sujette des discussions même si d'importantes réformes sont en cours pour corriger ces dysfonctionnements.

Le système d'application des lois est en place mais se heurte souvent à des contraintes en termes de ressources humaines et matérielles. Si ce secteur a connu des progrès au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins vrai que, pour plusieurs personnes, l'accessibilité à la justice reste toujours très difficile, pour des raisons diverses.

Une Cour Pénale Spéciale (CPS) a été créée au sein de la justice centrafricaine par la loi n°15.003 du 3 juin 2015 afin d'enquêter, instruire et juger les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire commis sur le territoire de la République Centrafricaine depuis le 1er janvier 2003, telles que définies par le Code Pénal Centrafricain et le Droit international. Le projet de Cour pénale spéciale fait suite à la création, en avril 2014, d'une Cellule spéciale d'enquête et d'instruction (CSEI) chargée d'enquêter sur les violations graves des droits humains et poursuivre les responsables de ces crimes.

D'une durée limitée à 5 ans (renouvelable), la CPS se focalisera sur les crimes les plus graves, tels que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, et aura la primauté sur les juridictions nationales ordinaires.

La peine maximale que les magistrats de la Cour pénale spéciale pourront prononcer sera la prison à perpétuité conformément aux dispositions du Statut de la Cour pénale internationale (CPI) à laquelle la Centrafrique a adhéré dès 2002 ; et délaissant la peine de mort, qui n'est plus appliquée depuis 1981.

Les préoccupations soulevées dans l'analyse quant à la traduction de la volonté politique en actions concrètes continueront, bien sûr, d'être suivies attentivement lors du dialogue politique avec le pays partenaire.

1.6.2 Politique macroéconomique

Croissance. Sur la période 2015-2018, le taux de croissance économique moyen est de 4 % en République Centrafricaine. Depuis 2013, le contexte macroéconomique se caractérise par un climat sécuritaire toujours instable malgré les efforts en cours pour ramener la paix. En 2018, le PIB a chuté de 0.5 point (4.3% en 2017 contre 3.8% en 2018), la croissance devrait atteindre 4,5% en 2019 et 5% en 2020, selon le FMI. Ces prévisions sont fondées sur diverses réformes, la vente de diamants gardés en réserve et la hausse des exportations de bois.

L'économie de la République Centrafricaine reste vulnérable à l'environnement sécuritaire incertain. Les tensions suscitées par l'accord conclu avec les groupes armés, visant à favoriser leur intégration au gouvernement, continuent de peser sur la stabilité politique du pays. Néanmoins, selon le FMI, en 2019 le solde budgétaire global a atteint -8,4% PIB. En 2019, le gouvernement devrait se concentrer sur la réalisation de son objectif en matière de solde primaire national, tout en prévoyant une augmentation des dépenses sociales et d'investissement. La baisse des prix des produits alimentaires et manufacturés a ramené l'inflation à 4% en 2018. Ce taux devrait encore baisser en 2019 et 2020 pour s'établir à 3,4% et 3,2%, respectivement.

Dettes. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) de décembre 2019 a montré que la trajectoire d'endettement de la RCA est vulnérable à des chocs sur le PIB, les exportations et les recettes. Les

arriérées post-PPTE ont été régularisés, à la faveur d'un accord entre les autorités et l'Inde. Les remboursements débiteront en 2023 pour une période de 20 ans. S'agissant de la dette intérieure, la République centrafricaine continue de rembourser les banques commerciales et a commencé à payer les intérêts liés à la dette consolidée envers la BEAC.

Relation avec le FMI. La RCA est membre du Fonds monétaire international depuis le 10 juillet 1963. Son quota se monte à 111.40 millions de DTS. L'encours des prêts et facilités octroyés par le Fonds au 30 avril 2018 est de 108,94 millions de DTS, soit 97,79 % de son quota.

Le 20 décembre 2019, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord de trois ans au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI pour la République centrafricaine, équivalant à 83,55 millions de DTS (environ 115,1 \$ US) millions, soit 75% du quota de la République centrafricaine dans le Fonds. Un décaissement immédiat de 11,936 millions de DTS, soit environ 16,4 millions de dollars sera effectué sur le compte du trésor Centrafricain à la BEAC. Le décaissement du montant restant sera échelonné sur la durée du programme, sous réserve des examens semestriels du programme appuyé par le FMI par son Conseil d'administration.

Le programme soutenu par le FMI vise à maintenir la stabilité macroéconomique, renforcer la capacité administrative, la gouvernance et le climat des affaires, protéger les plus vulnérables et réduire la pauvreté.

En tant que réformes, le gouvernement s'est engagée dans la mobilisation des recettes (les exonérations pour les entreprises vont être accordés en conformité avec la charte des investissements ; la digitalisation des procédures des taxes); la consolidation du Compte Unique du Trésor ; amélioration de la gestion des finances publiques (efficacité des dépenses publiques); réduction des arriérés internes et la gestion de la dette publique.

Budget. Malgré le contexte politique, les budgets 2018, 2019 ont été adoptés dans les délais légaux. La Loi de Finances 2020 a été transmis à l'Assemblée Nationale également dans le délai requis et promulguée par le président de la République le 17 décembre 2019. Les priorités de cette LF s'inscrivent sur le renforcement de la paix, la sécurité, la justice et le ré-lancement de l'économie, la bonne gouvernance, la cohésion sociale et l'action humanitaire.

La loi de finances 2020 affiche une prévision des ressources totales de 282,9 milliards F CFA contre 281,8 milliards de FCFA dans le collectif budgétaire 2019, soit une augmentation de 0,40% par rapport à 2019. Cette légère augmentation s'explique par l'amélioration de prévision des recettes domestiques qui passent de 140 milliards en 2019 à 143 milliards.

Les dépenses quant à elles, se chiffrent à 293,6 milliards en 2020 contre 262,5 milliards de F CFA en 2019. Au regard des prévisions, la loi de finances pour l'exercice 2020 apparaît déficitaire de 10,6 milliards de FCFA soit 7,2 point du PIB.

Avec un total des ressources de 282,98 milliards de F CFA et des dépenses globales de 293,60 milliards F CFA, le déficit primaire est estimé à 2,4% du PIB.

En terme de réalisation 2019, les recettes cash, enregistrées au Trésor, s'établissent à 116,067 milliards de francs CFA par rapport à un objectif (déjà révisé à la baisse) de 118,198 milliards de francs CFA ; soit une régression de 2,072 milliards de francs CFA du fait du blocage du corridor douanier au mois de mars, la dégradation du tronçon Bouar- Baoro et le retard du processus d'intégration des recettes des offices publics sur le compte unique du trésor.

1.6.3 Gestion des finances publiques (GFP)

Les réformes des finances publiques mise en place à partir de l'année 2016 pour la soutenabilité des finances publiques en Centrafrique se sont basées sur le plan de septembre 2016 du gouvernement

et les mesures convenues avec les principaux partenaires de la RCA. Les objectifs prioritaires à court, moyen et long terme s'articulent autour des trois axes suivants: i) la mobilisation des recettes publiques, ii) la gestion optimale des dépenses publiques et iii) la relance économique.

Les budgets annexes ont été supprimés dans le cadre de cette réforme qui voit les recettes de ces organismes abonder le compte unique du Trésor (CUT) et donc le budget général de l'Etat. L'intégration de ces recettes dans le budget général aura pour effet d'accroître le pourcentage des recettes propres de l'Etat dans le PIB en 2019. Un ordre de grandeur légèrement supérieur à 1 point de PIB est envisageable comme résultant de cette intégration.

Autre innovation de la LF 2019, la redevance de développement touristique perçue sur les passagers des vols commerciaux est d'une part passée de 10 000 FCFA à 15 000 FCFA et d'autre part la modalité de sa perception a été modifiée: au lieu d'être perçue en liquide sur les passagers au départ, elle est désormais recouvrée par le Trésor directement auprès des compagnies aériennes, ce qui sécurise le processus.

Une nouvelle Loi Organique de Loi de Finances (LOLF) a été adoptée par le Parlement en 2018. Cette loi a pour objet principal d'aligner la législation de la RCA sur les Directives émises par la CEMAC en 2011 en matière de lois de finances. La mise en application de la LOLF va nécessiter une réorganisation du Ministère des Finances dont un nouvel organigramme est en cours de préparation.

La gestion de la dette est désormais améliorée et la cellule en charge de celle-ci produit maintenant des projections à l'aide du logiciel SYGADE qu'elle maîtrise.

Un plan d'apurement des arriérés intérieurs dus aux fournisseurs, et d'apurement progressif des arriérés sociaux accumulés entre 1993 et 2003, ces derniers s'élevant à près de 65 milliards de FCFA, est en cours d'exécution au moins jusqu'en 2020. Sur le plan extérieur, des actions sont également en cours pour assainir le portefeuille de la dette de l'Etat, et obtenir l'annulation de certains prêts.

1.6.4 ***Transparence et contrôle du budget***

Globalement, la situation en matière de transparence s'était à peu près rétablie en avril 2018, mais avec peu de progrès par rapport à l'année précédente, à l'exception d'un projet de budget citoyen. On note à cet égard que la Cour des Comptes a pour projet de publier directement sur son propre site Internet ses rapports concernant l'exécution du budget mais rencontre encore des difficultés techniques pour ce faire.

Toutefois, la transparence est satisfaisante. Les projets de loi de finances et les lois de finances promulguées sont désormais publiés en temps utile sur le site internet du MFB (www.mfb.cf). Ceci inclut les textes de loi, les ressources et charges détaillées par titre et chapitre ainsi que les budgets annexes. Des rapports d'exécution budgétaire (REB) trimestriels sont régulièrement publiés, un mois après la fin de chaque trimestre.

La constitution du 30 mars 2016 est claire concernant les lois de règlement. L'article 77 spécifie notamment que "Le Parlement règle les comptes de la Nation. Il est, à cet effet, assisté de la Cour des Comptes". L'article 118 enfin énonce "la Cour des Comptes est la juridiction compétente pour juger les comptes des comptables publics, ceux des Collectivités Territoriales ainsi que ceux des entreprises et offices publics". La situation concernant les Projets de Loi de Règlement 2017 à 2018, étant entendu que la Loi de Règlement 2015 a déjà été adoptée par l'Assemblée Nationale est la suivante:

- **Projet de loi de règlement 2017** : les documents nécessaires ont été déposés au Greffe de la Cour des Comptes entre les 23 et 26 octobre 2018. Cette dernière procède actuellement à leur examen

et estime être en mesure de produire avant la fin du mois d'août 2019 son Rapport définitif ainsi que la Déclaration Générale de Conformité correspondante.

- **Projet de Loi de Règlement 2018** : la direction générale du trésor public a transmis les documents nécessaires à la Cour des Comptes en juin 2019. La Cour des Comptes s'est fixée comme objectif dans ces conditions de transmettre son Rapport définitif ainsi que la Déclaration Générale de Conformité correspondante avant la fin de l'année 2019 et souhaiterait en réalité le faire avant l'adoption du Projet de Loi de Finances 2020 quoiqu'elle ne puisse en prendre l'engagement définitif à ce stade.

Ainsi, la RCA rattrape graduellement son retard en la matière, quoique plus lentement qu'on le souhaiterait. Les rapports de la Cour des Comptes et la LR 2015 n'ont pas été publiés sur le site du MFB.

Le sujet des dépenses fiscales est fort sensible en RCA du fait particulièrement de l'importance de la force multinationale de maintien de la paix qui génère des niveaux d'importation élevés en franchise fiscale et douanière en vertu des traités. La transparence a nettement évolué en 2018. Les rapports d'exécutions budgétaires des 1er, 2ème, 3ème et 4ème trimestres 2018 et ceux des deux premiers trimestres 2019 sont disponibles sur le site du MFB. Le collectif budgétaire 2019, promulgué le 23 juillet 2019 a été publié le 31 juillet 2019 sur le même site. Le rapport de la gestion de dette 2018, le tableau récapitulatif des exonérations de la DGID Juillet 2019, les avis d'appel d'offres sont aussi disponible au public.

Néanmoins, les exonérations accordées au titre exceptionnel sont prédominantes et la charte d'investissement n'est pas mise en œuvre. Les données sur les exonérations sont globales (non-détaillées) et ne permettent pas une transparence sur les entreprises privées exonérées. La fréquence de publication semble devenir mensuelle depuis le début 2018 mais il reste à vérifier si cela reste pérenne. Enfin, le code de transparence et de bonne gouvernance a été promulgué et les membres de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance ont été nommés.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
Risque politique: - risque de non-respect des droits de l'Homme, de poursuite des violences intercommunautaires - risque liés au désarmement des groupes combattants et à la mise en œuvre du DDRR	E	- Dialogue renforcé des partenaires avec les autorités - Soutien à l'exigence de respect de la constitution et de justice - Déploiement de la CPS - Financement de la CVJRR
Risque macroéconomique: - risque de dérapage du cadre macroéconomique adopté de concert avec le FMI dans le cadre de la FEC	E	- Missions périodiques du FMI - Soutien des partenaires au programme supporté par la FEC - Participation au dialogue avec les autorités

<p>En matière de développement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque lié à la sécurité des biens et des personnes et notamment en province - risque lié aux capacités humaines et institutionnelles - risque lié à la refonte du cadre des affaires sur le développement du secteur privé 	M	<ul style="list-style-type: none"> - Mitigation des risques généraux grâce à l'adoption et à la mise en œuvre du RCPCA - Renforcement des forces internationales mais aussi des forces nationales grâce notamment aux efforts de la mission EUTM - Modernisation de l'administration
<p>Risque en matière de gestion des finances publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque sur la mobilisation des recettes intérieures - risque d'accumulation d'arriérés ou de dérapage budgétaire - exécution budgétaire et faible sincérité du budget 	E	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification du dialogue technique avec le MFB - Déploiement des assistances techniques et meilleur contrôle des résultats atteints - Renforcement de tous les organes de contrôle internes et externes
<p>Risque en matière de corruption et de fraude</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques liés à l'existence de corruption et à l'insuffisance des contrôles 	E	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et/ou renforcement des institutions spécialisées - Lutte contre l'impunité - Appui au civisme à travers le soutien à la société civile
<p>Risque financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les partenaires locaux pour l'appui aux secteurs productifs agropastoraux pourraient avoir des difficultés d'absorption du budget 	M	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme renforcera les capacités des partenaires - Des activités pourraient être réorientées en fonction des capacités locales d'absorption
<p>Risque logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les difficultés d'accès aux zones d'intervention compromettent la mise en œuvre effective de la composante d'appui aux systèmes alimentaires agropastoraux 	E	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et accords avec la MINUSCA et UNHAS pour accéder aux zones d'intervention. - Des moyens financiers et logistiques adéquates sont prévus afin d'assurer les déplacements des équipes, leur sécurité, le transport des biens et équipements.
<p>Risque sécuritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les zones volatiles et fragiles du pays, les 	E	<ul style="list-style-type: none"> - Le dialogue avec la MINUSCA sera maintenu durant la période de mise en œuvre de la composante agropastorale.

risques sécuritaires restent élevés.		<ul style="list-style-type: none"> - En concertation avec le bailleur et les partenaires, il pourra être décidé d'arrêter, temporairement ou définitivement tout ou partie du projet, de le délocaliser ou de le réorienter, si la situation l'exigeait. - Des activités de sensibilisation et d'engagement communautaires sont mises en place pour assurer l'appropriation du programme par les communautés environnantes. - Les infrastructures sont sécurisées au maximum.
Politique : Le manque de transparence des agissements des forces bilatérales alliées aux forces armées centrafricaines (FACA) et au gouvernement peut rendre l'intervention plus difficile.	F	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme veillera à la transparence de son intervention. - Le programme identifiera à temps d'éventuelles conséquences liées à des interférences des tierces parties non voulues et prendra des mesures appropriées. - La délégation continuera à mener un dialogue politique avec les autorités centrafricaines sur le sujet.
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien global de la paix civile et de la sécurité et réduction progressive des forces négatives sur l'ensemble du territoire national - Poursuite et intensification du dialogue politique et technique avec les autorités notamment à travers le Cadre d'engagement mutuel et les instances spécialisées - Déploiement et renforcement effectif des mesures d'accompagnement, assistances techniques, études et formulation d'outils adaptés au contexte centrafricain 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

3.1 Enseignements tirés

La République Centrafricaine est récipiendaire d'appuis budgétaires de l'Union européenne depuis 2014 au cours du 10e FED avec un appui budgétaire général, pour un montant de 33 M EUR (30 M EUR d'appui budgétaire effectivement décaissé au cours de l'exercice 2014 et 3 M EUR d'appui complémentaire). Un deuxième SBC (State Building Contract), plus ambitieux et d'une durée de deux ans a été signé en 2015 pour un montant de 40 M EUR (25 M EUR pour 2015 et 15 M EUR pour 2016). Un troisième contrat d'appui budgétaire général sous forme de SBC de 64 M EUR, y compris 4 M EUR d'appui complémentaire, a été conclu pour la période 2017-2019, ainsi qu'un appui budgétaire sectoriel (CPRS – Contrat de Performance de la Réforme Sectorielle) de 10 M EUR dans le domaine de la sécurité intérieure en 2018. La Délégation et le gouvernement sont en cours d'élaboration d'un nouveau programme d'appui sectoriel pour le secteur de la justice (à nouveau 10 M EUR).

Les enseignements suivants ont été tirés de l'ensemble de ces appuis:

- L'appui budgétaire général est la modalité la plus adaptée à soutenir des efforts globaux et accélérer les réformes, si la volonté politique, les stratégies et les capacités sont présentes.
- la gouvernance doit être au centre des accords d'appui budgétaire et d'autres programmes d'appui.

- une instance de dialogue spécifique et de haut niveau est nécessaire afin de traiter les thèmes sensibles et/ou développer conjointement le dialogue sur les grands thèmes communs.
- l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacit  de la d pense doit  tre abord e comme un probl me complexe et prioritaire de gouvernance.
- le dialogue des appuis budg taires doit  tre utilis  pour pousser   l'am lioration des recettes propres et la rationalisation des d penses pour une bonne ex cution budg taire.

L'Evaluation des "State Building Contracts" (SBC) de l'Union europ enne d ploy s sur la p riode 2012-2018 r alis e en 2019 a conclu que le SBC s'est r v l   tre un instrument puissant de r tablissement des fonctions de l'Etat et de stabilisation dans des situations vari es de fragilit  o  les fonctions de l'Etat  taient fragilis es, y inclus dans des cas extr mes o  l'Etat courait le risque d'une d structuration avec des cons quences  conomiques, sociales et politiques graves. N anmoins, les SBC n'ont pas  t  en mesure d'influer sur les processus de r silience et de r duction des facteurs de fragilit . Dans les secteurs sociaux, les SBC ont contribu  au maintien et au renforcement des services de sant , mais pas au renforcement de la qualit  des services ni   la structuration des politiques sectorielles et   un meilleur pilotage du secteur. Parall mement, les SBC ont contribu    une meilleure prise en charge de certaines populations en situation vuln rable (notamment au niveau de la mise en  uvre d'une politique de gratuit  des soins femmes/enfants et d'acc s au syst me scolaire) mais de fa on limit e et sans assurer la durabilit  de ses prises en charge.

Depuis la crise de 2013, les interventions de l'Union europ enne dans les secteurs du d veloppement rural et agricole en RCA ont  t  financ es   travers le Fonds fiduciaire B kou. Celui-ci est un bailleur important pour ces secteurs car depuis sa cr ation le Fonds B kou a financ  diff rentes actions pour renforcer les syst mes productifs agropastoraux, touchant, entre autres th matiques,   la s curit  alimentaire,   la transhumance, au d veloppement des cha nes de valeur, ainsi qu'au renforcement et la restructuration institutionnelle du secteur rural, au niveau central et d centralis . Des actions dans ces domaines sont encore en cours mais, depuis la fin 2021, le Fonds B kou est arriv    son terme et ne peut plus engager de financements pour des nouveaux programmes. Les programmes encore en activit  se focalisent sur un soutien structurant aux fili res agricoles porteuses dans une perspective de d veloppement de l'entrepreneuriat rural, dans les zones centrales et relativement plus stables du pays (projet PAPEUR rural). Par contre, les interventions du Fonds plus focalis es sur la r silience rurale, les producteurs de base, le renforcement de l'agriculture de subsistance et les efforts de redynamisation des secteurs agropastoraux sont d sormais achev es.

En particulier, le programme de « R silience rurale et cr ation d'emplois » DEVRUR I, qui vient de terminer ses activit s, a op r  sur le terrain pour renforcer les producteurs de base dans diff rentes zones du pays, y compris celles plus complexes en termes d'acc s et de stabilit , pr sentant des taux  lev s d'ins curit  alimentaire. Ce programme a fait preuve d'une certaine efficacit  et a pu aboutir   des r sultats tangibles. L'appui aux syst mes alimentaires agropastoraux propos  avec cette action, b tira principalement sur les exp riences du programme DEVRUR I et sur ses volets visant une r duction de l'ins curit  alimentaire et l'accroissement de la r silience des populations vuln rables. La nouvelle action devra aussi prendre en compte les conclusions de l' tude de capitalisation du Fonds B kou et de l' valuation de la coop ration UE -RCA 2008-2019 qui portent sur le secteur d veloppement rural. Elle cherchera  galement   se coordonner avec les projets du fonds B kou encore en cours (PAPEUR rural et urbain, RELSUD, DEVRUR 2) si cela est jug  pertinent, ainsi que les projets des autres bailleurs, notamment ceux de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de D veloppement.

Un des enseignements principaux que nous pouvons tirer du programme DEVRUR I est la n cessit  de pr voir d s le d but une dur e de mise  uvre ad quate pour bien mener les activit s structurantes

(i.e. formation/ consolidation d'associations et coopératives ; renforcement des chaînes de valeur à différents niveaux etc.) et pour garantir un niveau acceptable de durabilité. Les contextes relativement volatiles d'intervention doivent également être pris en considération dès le début en prévoyant une certaine flexibilité pour d'éventuelles adaptations et réorientations. Les activités de DEVRUR I sur le terrain avaient une durée initiale fixée à 21 mois, prolongées ensuite jusqu'à 30 mois ; cette durée s'est révélée largement insuffisante pour pouvoir accompagner correctement les bénéficiaires.

Les zones d'intervention vont être ciblées en tenant compte de leur niveau de vulnérabilité, correspondant dans ce cas au taux d'insécurité alimentaire, au manque de système durable de développement des chaînes de valeurs agropastorales prioritaires et au besoin de consolidation durable de la paix.

Plus généralement, certaines approches et modèles dans les différentes interventions soutenues par le Fonds Békou, ainsi que par d'autres partenaires, ont fait preuve d'efficacité, tels que, par exemple :

- La mise en place de plateformes multifonctionnelles pour la valorisation des produits agricoles ;
- La promotion des "caisses de résilience" pouvant favoriser en même temps la cohésion sociale, l'accès à l'épargne et au crédit sur une base communautaire ;
- L'appui technique aux paysans ;
- La redynamisation de centres de formation en milieu rural.

Les enseignements tirés mènent à la conclusion qu'il faut davantage :

- Introduire des équipements, des technologies et des itinéraires techniques adaptés aux contextes pour améliorer les productions et pour donner une plus grande valeur ajoutée aux productions agricoles, d'élevage et artisanales.
- Structurer les acteurs pour davantage adopter des pratiques commerciales groupées tant pour les achats d'intrants que pour la vente des produits.
- Organiser et anticiper la transhumance (dialogue communautaire délimitation des zones de passage, marché des produits agricoles et d'élevage, collaboration avec les autorités locales, etc.).

Des constats de terrain et des expériences avec les programmes financés par le Fonds Békou dans ces secteurs, il ressort globalement un énorme besoin de coordination et d'animation des différents appuis qui sont apportés à la population. Ces éléments seront pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre de l'appui à la relance des secteurs productifs agropastoraux.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

La modalité appui budgétaire, retenue comme majeure dans le cadre de la programmation du PIN 11^e FED pour la RCA puisqu'elle en représente près de la moitié des nouveaux engagements, constitue le vecteur privilégié de l'appropriation de l'aide au sens de la Déclaration de Paris et de la responsabilisation comme de l'autonomie des acteurs locaux. A cet égard, elle assure un complément indispensable à l'approche projet classique, qui concernera essentiellement le secteur de la gouvernance et le développement local et la résilience.

Avec le retour à la normale, la coordination des partenaires techniques et financiers engagés dans les appuis budgétaires et la réforme des finances publiques (essentiellement le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la France), réelle mais relativement désorganisée jusqu'ici, fait l'objet d'une nouvelle dynamique lancée par la Délégation en 2019 qui a été accueilli très favorablement par les autres partenaires.

Tous ces éléments conduisent à une évaluation globalement positive de l'engagement potentiel des autorités vis-à-vis des objectifs d'un SBC, en gardant bien à l'esprit la nécessité pour la Délégation de s'engager de son côté dans un dialogue régulier à tous les niveaux techniques et politiques.

Dans le cadre du RCPCA, des coordinations techniques aux niveaux des piliers sont mises en œuvre. Pour la composante d'appui aux secteurs productifs agropastoraux, l'Action sera coordonnée avec les partenaires du groupe de travail du pilier n°3 « assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs » et en particulier du groupe thématique « agriculture et élevage » qui est facilité par le ministère de l'agriculture. Le Comité de Coordination du Secteur Rural devrait également assurer la coordination des différentes PTF sous le leadership du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), et en associant également les Ministères de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA), celui des Eaux, Forêt Chasse et Pêche (MEFCP) et celui de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

L'action est complémentaire à l'aide humanitaire (ECHO et autres acteurs humanitaires) et à l'action de l'UE et de ses états membres dans le secteur, en particulier l'action menée jusque-là à travers le fonds Bêkou.

La coordination sectorielle du secteur rural a été formellement créée et le Comité de coordination devraient se réunir régulièrement, même si depuis sa création en mars 2020 seules deux réunions ont été convoquées par le MADR. Ce comité réunit les ministères de référence (MADR et MESA) mais aussi le ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) et le ministère des eaux et forêts, chasse et pêche (MEFCP).

Au niveau des donateurs, la coordination est assurée par un mécanisme de rencontres régulières portant sur l'ensemble de la coopération ainsi que par des réunions ad-hoc lorsque le sujet ou la situation l'exigent. La présidence de ce mécanisme est tournante parmi les principaux partenaires.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif général, objectifs spécifiques, produits attendus et activités indicatives

L'objectif global du programme est d'accompagner la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) et de l'Accord de Paix signé en février 2019 notamment via l'amélioration de la gouvernance économique et financière, le renouvellement du contrat social entre l'Etat et la population et le relèvement économique.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

OS1. Augmenter l'espace budgétaire du gouvernement Centrafricain en 2020-2021 afin d'assurer les fonctions vitales de l'Etat ;

OS2. Restaurer la stabilité macro-économique et fiscale et améliorer le climat des affaires ;

OS3. Renforcer les prestations du secteur de la santé.

OS4. Renforcer et rendre plus résilients les systèmes alimentaires agropastoraux centrafricains.

Les produits induits de ce nouveau programme sont :

PI1. La mobilisation et l'affectation de ressources financières propres suffisantes pour couvrir au moins les obligations financières incompressibles de l'Etat et la fourniture d'un niveau minimal de services de base au niveau de l'administration publique.

PI2. La poursuite de la réforme du système de gestion des finances publiques, en considérant aussi une approche basée sur la e-gouvernance, et pour l'amélioration du climat des affaires, aussi par une attention renforcée à la transformation digitale.

PI3. Une meilleure transparence et une lutte active contre tous les faits de corruption.

PI4. L'accessibilité de la population à des soins de santé de base de qualité améliorée.

PI5. Favoriser la relance économique des secteurs productifs agropastoraux.

Produits directs

PD1. Accroissement du volume de l'aide extérieure disponible dans le budget national.

PD2. Dialogue des politiques régulier autour du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix

PD3. L'amélioration du suivi et des rapports du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et de la réforme du système de gestion des finances publiques et du secteur de la santé.

PD4. L'amélioration des capacités, structures et services de l'Etat en charge des différentes dimensions de la GFP et des climats des affaires (appui complémentaire).

PD5. L'amélioration des chaînes de valeur agropastorales, en terme de productions, de réduction des pertes post-récolte, de création de valeur ajoutée, commercialisation et durabilité (conservation et protection des sols).

4.1.1 Principales activités

Appui budgétaire

Les activités principales comprendront:

- le transfert de 18 millions d'euros sur l'année fiscale 2020 ;
- un dialogue politique de haut niveau et sur les politiques induites par le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix entre la Délégation de l'Union Européenne et le gouvernement ainsi que sur les actions à mener, en mettant plus particulièrement l'accent sur les domaines visés dans les objectifs du programme en se basant sur des analyses organisationnelles, institutionnelles et intégrant les inégalités de genre;
- un dialogue régulier au sein des instances existantes ou à créer entre les institutions et les partenaires au niveau des secteurs spécifiques de la gestion des finances publiques et de la santé;
- le suivi des efforts continus des administrations pour renforcer leur capacité en matière de Gestion des Finances Publiques (GFP) dans le contexte des programmes d'appui complémentaire existants ou à mettre en place au travers de la présente convention ;
- un dialogue continu entre la délégation de l'UE et les autres bailleurs de fonds fournissant de l'aide budgétaire afin d'alléger les obligations de « reportage » qui pèsent sur le gouvernement, tout en renforçant les capacités nationales de coordination de l'aide ;
- le suivi/évaluation régulier des critères généraux d'éligibilité à l'appui budgétaire, à savoir:
 - le suivi de la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix se basera sur les rapports produits par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
 - le suivi des développements macroéconomiques sera effectué dans le contexte des missions semestrielles du FMI ainsi que dans le cadre d'un dialogue permanent avec le Ministère des Finances et le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
 - les performances en matière de mobilisation des recettes propres et de discipline et d'exécution budgétaire seront évaluées régulièrement pour vérifier qu'elles ne s'écartent pas sensiblement des objectifs convenus. Cette surveillance s'exercera à l'occasion de réunions

- régulières avec le gouvernement au niveau du Comité de Trésorerie et en particulier la Direction Générale du Budget, l'Agence Centrale Comptable et du Trésor (ACCT) ;
- le suivi des performances dans le domaine des réformes de la GFP sera réalisé sur la base du Plan consolidé dont le suivi se fera sur base régulière à partir des rapports préparés par la CS-REF ;
 - le suivi de la transparence budgétaire sera réalisé à travers la vérification de la mise à la disposition du public de la documentation appropriée.
- l'évaluation des indicateurs de performance relevant de la part variable de la tranche annuelle 2020 sera réalisée dans le cadre de la préparation du rapport de décaissement préparé par les services compétents des administrations nationales concernées, sous l'autorité du Ministère des Finances et du Budget, transmis par l'Ordonnateur national du FED et analysé par les services de la Délégation de l'UE à Bangui.

Appui complémentaire relatif à la gestion des finances publiques.

Une tranche de 5 000 000 EUR de l'appui complémentaire du présent programme visera d'une part, le soutien à la réforme des systèmes de gestion des finances publiques par un appui aux structures et services en charge des différentes dimensions de la GFP, à savoir en priorité le Ministère des Finances et du Budget mais également et éventuellement les autres institutions impliquées dans le bon fonctionnement et la modernisation des systèmes de gestion des finances publiques, notamment en matière de gestion des investissements publics et de contrôle externe, ceci comprend l'appui à l'introduction de mesures de e-government, telles que la digitalisation de la collecte des recettes (autant au niveau des Douanes que de la Direction Générale des Impôts et des Domaines) et le paiement des agents de l'état par voie e-banking. Et d'autre part, par un appui aux structures et services en charge des climats des affaires, notamment le Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires⁵ (CMCAA) ainsi que le Ministère du Commerce. Ce soutien sera délivré sous la forme de marchés de services et de conventions avec une organisation d'un Etat membre et avec une organisation internationale notamment la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). Le gouvernement centrafricain a retenu le logiciel SYDONIA World, développé par la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), afin d'atteindre les objectifs du processus de réforme. Ce système permettra l'amélioration de la gestion des services des douanes centrafricaines, vu que le système existant (SYDONIA version ++) est devenu obsolète à ce jour.

Tranche d'appui complémentaire relative à la relance des secteurs productives agropastoraux

Cette tranche de 22 000 000 EUR destinée à la relance des secteurs productifs agropastoraux sera fournie dans le cadre de ce programme, en ligne avec les priorités fixées par le RCPCA et son pilier 3 en particulier.

À travers cette composante, le programme travaillera au renforcement des systèmes alimentaires agropastoraux, à la consolidation des chaînes de valeur porteuses, en renforçant les aspects de production, de post-récolte, de stockage, de création de valeur ajoutée et de commercialisation des produits agricoles, tout en cherchant à créer des emplois, à rendre plus résilients les systèmes alimentaires et à obtenir des résultats tangibles en terme de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

⁵ Créé en 2015 afin de devenir la plateforme de dialogue et de concertation avec le secteur privé, le CMCAA est rattaché au Cabinet du Premier Ministre. Sa mission est de mettre en œuvre une coordination entre l'Etat et toutes les composantes du secteur privé, en vue de leur permettre de contribuer à la formulation des politiques économiques et de participer à la mise en œuvre du RCPCA. Le CMCAA travaille sur deux types de dossiers: (i) l'amélioration progressive de l'environnement des affaires, et (ii) une contribution à la résolution de problèmes ponctuels se posant aux entreprises.

Les activités seront définies principalement sur base des expériences tirées des programmes de développement rural financés par le Fonds fiduciaire Bêkou. En particulier, l'action bâtera sur les éléments de réussite du programme DEVRUR I, programme qui a terminé ses activités début 2022. Les activités principales proposées pourront inclure :

- Le renforcement des chaînes de valeur agropastorales locales à différents niveaux y compris la construction et/ou la réhabilitation d'infrastructures essentielles (si nécessaires au renforcement des chaînes de valeur).
- Des appuis pour améliorer durablement les productions, en terme par exemple d'intrants agricoles de qualité (semences, matériel végétal y compris fruitiers, outils agricoles, produits vétérinaires etc.).
- Des appuis à la transformation des produits, en travaillant également sur leur valeur ajoutée.
- Des appuis pour améliorer le stockage, le conditionnement et la conservation des produits, y compris les greniers et les dépôts, aussi bien au niveau des ménages que des villages.
- Des appuis pour accroître la commercialisation des produits agricoles sur le marché local. Par exemple des investissements dans des marchés, des foires agricoles, etc.
- Des appuis à la spécialisation des acteurs existants des chaînes de valeurs,
- Le renforcement de la promotion et l'appui aux structures permettant un accès durable aux intrants agricoles et autres services, pour les producteurs et autres acteurs de la chaîne de valeur (coopératives, groupements ruraux locaux ; approche agropole multifonctionnelle).
- Des appuis à la structuration des filières à travers le renforcement et le cas échéant la création d'unions, de coopératives, d'associations de producteurs etc.
- Des formations et de l'accompagnement technique auprès des acteurs des systèmes alimentaires agropastoraux.
- Des appuis pour améliorer l'accès aux services techniques et financiers.
- De la sensibilisation sur la nutrition et le stockage des produits agricoles adaptés aux ménages, etc.

Ce programme appuiera également la mise à jour du Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN). Ce document stratégique sectoriel était initialement élaboré pour la période 2013-2018. Une mise à jour s'avère nécessaire pour pouvoir prendre en compte les nouveaux défis et réalités du pays et finalement donner un véritable cadre stratégique national sur lequel toutes les différentes interventions devront s'aligner.

4.2 Logique d'intervention

La logique d'intervention repose sur le triptyque « Transfert financier direct - Dialogue politique - Appuis techniques » et consiste à créer un espace budgétaire (via le transfert de 18.000.000 EUR en 2020) permettant d'appuyer à court terme les politiques les plus essentielles de l'Etat et à développer simultanément les capacités de gouvernance, de gestion et de mise en œuvre des politiques de l'Etat dans certaines domaines ciblées (gestion des finances publiques et mobilisation des recettes fiscales, amélioration du climat des affaires et santé) via l'appui aux réformes, le dialogue sur les politiques et l'appui complémentaire. Ceci afin de parvenir à moyen terme à une utilisation plus efficace et efficiente des ressources, à une meilleure qualité de la dépense publique et à une meilleure coordination et gestion de l'aide extérieure.

Les critères d'éligibilité et indicateurs de décaissement pour l'appui budgétaire feront l'objet d'un suivi rapproché, tel qu'a déjà été fait pour le programme d'appui budgétaire général précédent, qui permettra en même temps d'identifier les avancées réalisées dans les réformes qui seront promues et appuyées par le programme. Le choix des indicateurs et cibles vise à alimenter un dialogue stratégique interinstitutionnel. Toutefois, ce suivi ne remplace pas le dialogue sur les politiques sectorielles, beaucoup plus large et inclusif, qui aura lieu dans les cadres de dialogue déjà existants

ou bien dans des nouveaux cadres de concertation qui seront créés. Les politiques visant l'égalité des genres et les droits de femmes ont été prises en compte dans la préparation du programme, au niveau des indicateurs et des domaines prioritaires d'intervention, elles seront aussi un élément essentiel du dialogue sectoriel et politique de haut niveau autour de l'appui budgétaire.

Une première tranche de l'appui complémentaire servira à soutenir en même temps le renforcement des capacités de l'état pour bien mener à terme les réformes sectorielles ainsi que pour un appui plus transversal dans des sujets clés pour l'efficacité de l'action gouvernementales tels que la mobilisation des ressources internes, la lutte contre la corruption et le climat des investissements.

La deuxième tranche de l'appui complémentaire servira au renforcement des systèmes agropastoraux. En effet, depuis bientôt plus d'une décennie la RCA vit une situation de déficit de production agricole, d'insécurité alimentaire et des coûts de vie élevés. La crise alimentaire globale de 2022, exacerbée par les effets de la guerre en Ukraine, n'a pas épargné la République centrafricaine. La situation dans le pays continue à se détériorer progressivement. Les conflits récents, l'insécurité dans certaines parties du pays, un accès plus réduit aux intrants agricoles, les faibles productions des dernières campagnes, ainsi qu'une hausse des prix des alimentaires sur les marchés centrafricains, ont contribué à atteindre le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé que la RCA ait jamais connu (2,2 millions de personnes, soit 45% de la population totale en insécurité alimentaire aiguë).

Avec cette partie le programme travaillera pour renforcer à différents niveaux les systèmes alimentaires agropastoraux, en répondant aux besoins immédiats des populations en terme de disponibilité et d'accessibilité des produits alimentaires, ainsi qu'en apportant un appui structurant, pour rendre ces systèmes plus résilients et durables. Le principe du triple Nexus, humanitaire-développement-paix, guidera les interventions. Cet appui s'inscrit dans la continuité des actions financées par le Fonds fiduciaire Bêkou et en particulier sur le programme de développement rural DEVRUR I. Ce programme de développement rural comprenait des volets visant à réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition et à accroître la résilience des populations vulnérables. Les activités seront bâties sur les éléments principaux de réussite de DEVRUR I, en travaillant principalement dans les zones de l'est, du nord et du centre-nord du pays, où les besoins sont les plus grands. Cette zone présente actuellement un nombre élevé de déplacé(e)s internes, de personnes retournées qui reviennent des pays voisins ainsi que des famille d'accueil. Dans le cadre du programme, les activités génératrices de revenu, les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) ainsi que les activités prévues dans les structures existantes destinées à gérer les chaînes de valeur agropastorales, cibleront de manière inclusive les personnes déplacées et retournées.

Les principales chaînes de valeur agropastorales (au niveau local) sont les céréales (maïs, riz, sorgho), arachide, fruits, miel (apiculture), aquaculture, aviculture et le petit élevage à travers les centres de production de géniteurs et l'introduction de géniteurs importés. Le développement des chaînes de valeur va renforcer la sécurité alimentaire à travers l'augmentation et la diversification de la production agricole et facilitera la complémentarité des systèmes alimentaires et la disponibilité aussi bien au niveau des ménages que sur le marché. Cet appui s'inscrit dans les efforts de l'Union européenne pour répondre à la crise alimentaire globale, en recherchant une meilleure durabilité et résilience des systèmes alimentaires agropastoraux.

Avec ce programme l'UE confirme son engagement soutenu et multiforme en RCA et adresse un signal positif de soutien à la paix et à la stabilité du pays. La logique d'intervention est donc en synergie avec les engagements politiques du gouvernement et les processus de réforme en cours dans les domaines visés qui constituent autant de cadres d'opportunités sur lesquels appuyer le programme, notamment, la mise en œuvre de la politique économique et financière du gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA qui vise une croissance économique inclusive et stable, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté dans le pays.

4.3 Intégration des questions transversales

Droits de l'Homme : les questions des droits de l'Homme sont inhérentes aux projets d'appui aux réformes démocratiques, judiciaires et sécuritaires financés par l'UE. Elles s'intègrent au travers de l'approche fondée sur les droits qui inclue le respect des principes d'indivisibilité du droit, de transparence, redevabilité, non-discrimination, autonomisation et participation et la réalisation des droits humains dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation de l'ensemble des actions.

Égalité homme-femme : une approche sensible à l'égalité du genre est essentielle en République centrafricaine étant donné l'existence d'un système patriarcal dans lequel les nombreux stéréotypes légaux et sociétaux entravent les femmes dans leur accès aux services de base et à l'exercice de leurs droits fondamentaux. Compte tenu du contexte conflictuel, les inégalités basées sur le sexe sont particulièrement marquées dans le secteur de la santé. Les résultats portant sur l'amélioration du secteur de la santé devront permettre de réduire les inégalités d'accès. Le programme appliquera autant que possible la parité homme-femme telle que décrétée par la loi de 2015, et incitera la participation des femmes aux instances de gestion et de décision du programme, ainsi qu'à leur inclusion dans la mise en œuvre et le suivi des actions des trois volets du programme. La dimension sur le genre sera intégrée en conformité avec les orientations du programme de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes (Plan d'Action Genre II, 2016-2020 notamment par son objectif 17 "Égalité des droits et des possibilités des femmes en matière de participation aux processus politiques et de gouvernance à tous les niveaux" ; Plan d'Action Genre III 2021-2025 et son objectif 3.3 « Renforcer les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes ») et sera particulièrement prise en compte dans l'appui en expertise apporté à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, la révision des statuts professionnels, les formations, l'application des outils de gestion et de contrôle, la collecte ventilée des statistiques dans le cadre des études et enquêtes, et l'adoption d'une approche différenciée vis-à-vis des groupes vulnérables et minoritaires pour mieux les associer dans les programmes de développement et de protection, analyser leurs besoins et faciliter leur accès aux services publics.

Gouvernance : le programme contribuera à la promotion de la bonne gouvernance à travers l'amélioration de la performance des différentes institutions bénéficiaires et de leur redevabilité envers les citoyens pour les rendre plus confiants vis-à-vis des services publics. En ce sens, le programme favorisera une collaboration et un dialogue constant avec les acteurs de la société civile. Une approche basée sur l'utilisation des nouvelles technologies sera aussi favorisée.

Environnement et changement climatique : la minimisation des impacts environnementaux ainsi que des solutions d'adaptation au changement climatique seront des éléments au cœur de l'appui aux systèmes alimentaires agropastoraux. D'une manière générale, le programme promouvra dans la mesure du possible des techniques innovantes (de production, transformation, conservation) qui respectent et valorisent l'environnement. Les principes de l'agroécologie seront appliqués et la fertilité des sols sera toujours prise en considération dans les itinéraires agricoles promus par le programme. L'agriculture et l'élevage sont des activités humaines parmi les plus dépendantes du climat et des conditions météorologiques (pluviométrie, température, vent, etc.) et les systèmes agropastoraux centrafricains et des pays environnants sont de plus en plus touchés par les effets du changement climatique : précipitations irrégulières, décalées dans le temps ou réparties différemment, événements extrêmes, sécheresses impactant sur les mouvements et la durée de transhumance, températures modifiant les dates des récoltes, insectes ravageurs et maladies des cultures plus actifs etc. Le programme appuiera dans la mesure du possible des approches et des itinéraires développés pour s'adapter aux effets de ces changements, telle que l'adoption d'innovations agro-écologiques, limitant l'érosion des sols et accroissant leur capacité de rétention

en eau. Dans le domaine de la construction, des méthodes et matériaux respectueux de l'environnement seront privilégiés, tels que les briques stabilisées en lieu et place des briques cuites.

4.4 Contribution à la réalisation des ODD

La présente intervention s'inscrit dans l'Agenda 2030. Elle contribue principalement à la réalisation progressive de l'objectif 1 des ODD Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif 1 des ODD "Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes", 2 « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », et 3 "Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges. Il contribue aussi à l'atteinte de l'objectif 5 portant sur « la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles » avec une attention à la cible 5.1 visant la lutte contre les discriminations ainsi qu'à l'objectif 16 pour "promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable". Cela n'implique pas d'engagement de la part de la RCA qui bénéficie de ce programme.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **96** mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision ainsi que les contrats et accords concernés.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué à l'appui budgétaire est de 18 000 000 EUR et celui alloué à l'appui complémentaire est de 27 000 000 EUR.

L'accent est placé sur les efforts indispensables à engager et amplifier en matière de mobilisation des recettes fiscales et douanières propres traduisent clairement le caractère transitoire de l'appui budgétaire.

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Les conditions générales applicables au décaissement de la tranche d'appui budgétaire sont les suivantes:

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de Paix 2017-2023, maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique;
- maintien d'une politique macroéconomique fondée sur la stabilité, crédible et pertinente, ou réalisation de progrès en vue de rétablir les principaux équilibres;

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des recettes nationales et maintien de la crédibilité et de la pertinence du programme de réforme;
- progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées à la tranche variable d'appui budgétaire porteront sur:

- la mobilisation des Recettes domestiques;
- le renforcement du système du contrôle externe;
- le renforcement de la chaîne de dépenses et amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la GFP;
- l'amélioration du climat des affaires;
- le financement de la gratuité ciblée, la dotation et l'exécution budgétaire de la santé;

b) Les indicateurs de performance pour le décaissement susceptibles d'être appliqués à la tranche variable sont les suivants:

- Révision des exonérations exceptionnelles accordées en 2019 par rapport à la Charte des investissements. Nomination des nouveaux inspecteurs de mines
- Transmission de la Loi de Règlement 2019 à la Cour des Comptes
- Remboursement des crédits et arriérés au secteur privé
- Mise en œuvre de la gratuité ciblée des soins

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée de l'action. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et des indicateurs pourra être présentée à la Commission par l'Ordonnateur national du FED à la Commission.

Il convient de noter que toute modification des cibles doit être convenue ex ante au plus tard au terme du premier trimestre de l'exercice soumis à l'évaluation. Les modifications convenues des cibles et des indicateurs font l'objet d'un accord préalable et peuvent être autorisées par écrit (soit au moyen d'une modification formelle de la convention de financement, soit par un échange de lettres).

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire sera délivré sous la forme d'une tranche annuelle décaissée en une fois pour un montant maximum de 18.000.000 EUR. Sa décomposition en part fixe et part variable est la suivante :

Tranches annuelles	2020	
Part fixe	16 000 000	
Part variable	2 000 000	
Total maximum de la tranche	18 000 000	

Il est prévu de décaisser la tranche annuelle au cours du troisième semestre de l'année.

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en Francs CFA sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁶.

5.4.1 Subvention (gestion directe)

Les subventions contribueront à l'atteinte de l'objectif spécifique 4 : « OS4. Renforcer et rendre plus résilients les systèmes alimentaires agropastoraux centrafricains » ainsi que les produits relatifs.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à des ONGs établies dans les pays éligibles tel qu'indiqué dans l'acte de base, sélectionnées selon les critères suivants : l'expérience technique dans le secteur de la sécurité alimentaire, et les capacités opérationnelles de mener les activités prévues dans une des zones géographiques visées par l'action.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'attribution de la subvention sans appel à propositions se justifie car la République centrafricaine a été reconnue comme étant en « situation de crise » par une déclaration de crise, en ligne avec l'article 195(a) de la Régulation financière à la date de la décision de financement. De plus, l'objectif spécifique 4 « OS4. Renforcer et rendre plus résilients les systèmes alimentaires agropastoraux centrafricains » vient répondre directement au contexte de crise alimentaire en RCA, qui amplifie une situation déjà très fragile. La crise alimentaire globale, n'a en effet pas épargné la République centrafricaine. Cette action s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Union européenne pour répondre à la crise alimentaire, en recherchant une plus grande durabilité et résilience des systèmes agro-alimentaires.

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁷.

5.4.2 Passation de marchés (gestion directe)

5.4.2.1 Passation de marchés OS1 et OS2

Objet	Type indicatif (travaux, fournitures, services)	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Assistance Technique	Services	2 ^e trimestre 2021

⁶ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

⁷ www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de déterminer les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence, le JO fait foi.

5.4.2.2 Passation de marchés - OS 4

Objet	Type indicatif (travaux, fournitures, services)	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Assistance Technique	Services	1er semestre 2023

L'Assistance technique pour l'OS4 sera mise en œuvre en gestion directe par le biais de marchés de services. Un appui au niveau central, en terme de coordination et suivi technique des interventions en faveur des systèmes alimentaires agropastoraux et d'appui à la mise à jour du Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN).

5.4.3 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre

Une partie de la présente action ayant pour objectif de soutenir la réforme des systèmes de gestion des finances publiques peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants: L'entité est expérimentée dans le secteur de la gestion des finances publiques et est à même de faire valoir son savoir-faire, ses connaissances des thématiques et ses capacités de gestion. L'entité possède aussi l'expérience technique et sectorielle requise.

La mise en œuvre par cette entité implique la mobilisation d'une expertise spécifique avérée, ainsi qu'une capacité de supervision, de coordination et de gestion des interventions des différents opérateurs nécessaires à la bonne exécution de l'appui envisagé.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: la gestion et l'exécution des budgets, la passation de marchés, la signature de protocoles et conventions nécessaires à l'exécution de l'action et à l'atteinte des résultats.

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 5.4.2.

5.4.4 Gestion indirecte avec une organisation internationale

Une partie de la présente action ayant pour objectif de soutenir la réforme des systèmes de gestion des finances publiques (avec un accent particulier sur l'augmentation des ressources propres) et l'amélioration du climat des affaires, avec une attention renforcée à la transformation digitale liée à ces réformes peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants: l'entité est expérimentée dans le secteur de la gestion des finances publiques et est à même de faire valoir son savoir-faire, ses connaissances des thématiques et ses capacités de gestion. L'entité possède aussi l'expérience technique et sectorielle requise.

Une convention de contribution pourrait être envisagée avec la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) pour l'opérationnalisation du logiciel SYDONIAworld, afin d'atteindre les objectifs du processus de réforme via l'amélioration de la gestion des services des douanes centrafricaines en lien à la transformation digitale. La CNUCED fournira des services, tels que la formation en matière de réformes douanières, la formation et l'installation du système SYDONIAWorld, et sera responsable de l'acquisition des matériels informatiques et des logiciels, y inclus de leurs licences. La CNUCED a l'expérience technique et

sectorielle requise, et en plus est le propriétaire du système SYDONIAWorld. L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: la gestion et l'exécution des budgets, la passation de marchés, la signature de protocoles et conventions nécessaires à l'exécution de l'action et à l'atteinte des résultats.

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 5.4.1.

5.4.5 Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles

Au cas où les modalités privilégiées mentionnées dans le point 5.4.3 ne peuvent pas être mise en œuvre en raison de circonstances échappant au contrôle de la Commission, la présente action serait conduite par gestion directe selon le schéma suivant :

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Assistance technique de long/court terme, formation, développement d'outils de gestion et de systèmes d'information, diagnostics et études pour renforcer les services en charge des systèmes de gestion des finances publiques	Services	2 ^e trimestre 2021
Acquisition de matériels informatique/bureautique pour équiper les services en charge des systèmes de gestion des finances publiques)	Fournitures	2 ^e trimestre 2021

5.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetés, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)
5.3 Appui budgétaire : Contrat d'appui à la consolidation de l'État	18 000 000
5.4 Appui complémentaire	26 800 000
Appui complémentaire relatif aux OS1 et OS2	

5.4.2 Passation de marchés (gestion directe)	1 800 000
5.4.3 Gestion indirecte une organisation d'un EM	1 800 000
5.4.4 Gestion indirecte avec une organisation internationale	1 200 000
Appui complémentaire relatif au OS4 la relance des secteurs productifs agropastoraux	
5.4.1 Subventions (gestion directe)	20 000 000
5.4.2 Passations de marchés (gestion directe)	2 000 000
5.8 Suivi, 5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit/Vérification des dépenses	150.000
5.11 – Communication et visibilité	50.000
Totaux	45 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Par construction, les appuis budgétaires s'insèrent dans les dispositifs mis en place par les autorités nationales, de concert avec les partenaires au développement.

S'agissant des réformes des finances publiques, du suivi du budget et des relations avec les partenaires concernés, notamment sur les questions d'appui budgétaire, deux dispositifs sont actuellement concernés :

- le Comité de Trésorerie se réunit sur une base mensuelle sous la présidence du Ministre des Finances et du Budget avec la participation du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, des membres du cabinet et des conseillers techniques, des Directions Générales du MFB (régies de recettes et de dépenses), des services techniques, du Directeur national de la BEAC. Il a été élargi en septembre 2014 aux représentants des partenaires au développement, notamment concernés par les appuis budgétaires et la réforme des finances publiques, qui sont désormais régulièrement invités;
- la Cellule chargée du suivi des Réformes Economiques et Financières (CS-REF) est placée auprès du Ministre des Finances et du Budget. Elle est notamment chargée du suivi des programmes passés avec le FMI et les grands bailleurs de fonds et partant du suivi des appuis budgétaires, du suivi des réformes et notamment en matière de gestion des finances publiques ainsi que du suivi des assistances techniques en soutien aux réformes économiques et financières.
- La réunion technique sur le suivi des appuis budgétaires est organisée mensuellement par la CAONF. Cette réunion regroupe la DUE, la CAONF, la CS-REF et tous les points focaux des ministères sectoriels concernés par les CPRS.

Le chef de file des discussions relatives aux appuis budgétaires et de leur mise en œuvre est le Ministre des Finances et du Budget qui a la charge d'assurer le financement adéquat des opérations financières de l'Etat et leur suivi, tandis que le Ministre de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale, Ordonnateur National du FED et à ce titre, signataire de la convention de financement, assure les relations avec la partie européenne.

La Délégation de l'Union européenne à Bangui assure le contact permanent et les discussions avec l'ensemble de ses partenaires nationaux, en étroite collaboration avec les autres donateurs concernés par les appuis budgétaires et la gestion des finances publiques, et notamment le FMI, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement et la France.

Les demandes de décaissement des tranches d'appui budgétaire sont élaborées par la CS-REF sous couvert du Ministère des Finances et du Budget. Celle-ci collecte également les éléments probants requis, au titre des conditions générales et spécifiques. Le dossier est transmis à l'Ordonnateur

National qui l'achemine auprès de la Délégation de l'UE, laquelle en assure l'évaluation et transmet ses éléments d'analyse au Siège à Bruxelles.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux organes de gouvernance susmentionnés, mis en place pour régir la mise en œuvre de l'action.

5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste du plan d'action stratégique ou de réforme du partenaire (pour l'appui budgétaire).

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles). A cet effet un contrat-cadre sera passé pour la mobilisation d'experts qui assisteront la Commission dans le processus de suivi de la convention et plus particulièrement d'analyse des dossiers de décaissement des tranches 2018 et 2019. Les activités de suivi intégreront l'approche genre sensible et pourront s'appuyer sur les indicateurs ventilés par sexe et handicap (en fonction de leur disponibilité).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandée par la Commission. Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que tant le programme d'appui budgétaire que l'appui complémentaire et technique qui lui est associé doivent faire l'objet d'une appréciation indépendante pour en mesurer les performances et les carences et permettre d'améliorer significativement le dispositif alors qu'un nouvel appui budgétaire est d'ores et déjà prévu au titre du PIN 11^e FED. Une attention particulière devra être portée sur les questions de genre lors de toute évaluation.

L'évaluation de la présente action peut être réalisée individuellement ou dans le cadre d'une évaluation stratégique conjointe des opérations d'appui budgétaire réalisée avec le pays partenaire, d'autres prestataires d'appui budgétaire ou des parties prenantes concernées.

Une évaluation finale et indépendante devra également être effectuée pour la composante d'appui à la relance des secteurs productifs agropastoraux. L'évaluation devra être effectuée à temps pour disposer des informations nécessaires au développement des éventuelles activités futures et pour évaluer la performance de cette composante. Dans la mesure où la sécurité le permet, une évaluation finale devrait être lancée dans les 6 mois avant la fin du programme.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 45 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

Afin d'accroître la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou conclure des communiqués et déclarations conjointes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

Il est prévu qu'un marché de service de communication et de visibilité pourra être conclu au titre d'un contrat-cadre.

ANNEXE – LISTE INDICATIVE DES INDICATEURS DE RESULTAT

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles à l’horizon de la fin du contrat d’appui budgétaire (année)	Sources et moyens de vérification
Objectif général: impact	Accompagner la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) et de l'Accord de Paix signé en février 2019 notamment via l'amélioration de la gouvernance économique et financière, le renouvellement du contrat social entre l'Etat et la population et le relèvement économique	1. (*) Indice de Développement Humain 2. Taux de pauvreté	1.1 0,381 (Rapport IDH 2019) 2. 62% in 2017	1.1 à déterminer (2021) 2. à déterminer (2021)	1. Rapport IDH 2. Enquêtes du PNUD, FAO, BM, UNICEF sur la pauvreté et les conditions des ménages
Objectif(s) spécifique(s): effet(s) direct(s)	OS1. Augmenter l'espace budgétaire du gouvernement Centrafricain en 2020-2021 afin d'assurer les fonctions vitales de l'Etat ; OS2. Restaurer la stabilité macro-économique et fiscale et améliorer le climat des affaires ; OS3. Renforcer les prestations du secteur de la santé. OS4. Renforcer et rendre plus résilients les systèmes alimentaires-agropastoraux centrafricains	1.1 Dépenses d'investissement financées par le trésor public 2.1 Déficit primaire 2.2 Classement Doing Business Index 3.1 Statut de la politique de gratuité de soins ciblée 4.1 Nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire bénéficiant d'une assistance de l'UE (EURF 2.1) 4.2 Ecosystèmes agricoles et pastoraux pour lesquels de bonnes pratiques de gestion durable des terres ont été mises en place avec le soutien de l'UE (Nombre d'hectares) (EURF 2.4) 4.3 Niveau de dépendance des importations de produits alimentaires	1.1 inférieures à 17 milliards FCFA en 2019 2.1 -3.0% en 2019 2.2 184/190 en 2020 3.1 Mise en place de la politique de gratuité de soins ciblée en 2020	1.1 à déterminer (2021) 2.1 -2.5% en 2021 2.2 à déterminer (2020) 3.1 à déterminer (2020)	1.1 Rapports annuels des ministères des Finances et de l'Economie 2.1 Rapports IMF, Budget de l'Etat 2.2 WB DB Report ; Rapports IMF 3.1 Rapports du Ministère de la Santé

Produits induits	<p>PI1. La mobilisation et l'affectation de ressources financières propres suffisantes pour couvrir au moins les obligations financières incompressibles de l'Etat et la fourniture d'un niveau minimal de services de base au niveau de l'administration publique.</p> <p>PI2. La poursuite de la réforme du système de gestion des finances publiques et l'amélioration du climat des affaires.</p>	<p>1.1 Existence d'arriérés de salaires des agents de l'Etat</p> <p>2.1 Transmission Loi de Règlement 2019 à la Cour de Comptes</p> <p>3.1 Nomination des nouveaux inspecteurs de mines</p> <p>4.</p>	<p>1.1: 31.6 milliards FCFA à fin</p> <p>2.1: Non transmise</p> <p>3.1: 2 à fin 2019</p> <p>4.1: Non applicable</p>	<p>1.1: Il n'y a pas d'arriérés</p> <p>2.1: Transmission à fin août 2020</p> <p>3.1: 12 en août 2020</p> <p>4.1 50% décaissement à fin août 2020</p>	<p>1.1: Rapports du Comité de trésorerie (CT)</p> <p>2.1 Note de Transmission</p> <p>)</p> <p>3.1: Rapport du ministère des Mines</p> <p>4.</p> <p>4.1 Rapports du Ministère de la santé</p>
	<p>PI3. Une meilleure transparence et une lutte active contre tous les faits de corruption.</p>	<p>4.1 Exécution des allocations à la politique de gratuité de soins</p>			
	<p>PI4. L'accessibilité de la population à des soins de santé de base de qualité améliorée.</p>	<p>5.1 Nombre de ménages reportant des nouvelles sources de revenus ou des revenus additionnels grâce au support de l'UE</p> <p>5.2 Nombre d'acteurs des filières agropastorales reportant une augmentation des leurs chiffres d'affaires (désagrèges sexe, âge)</p> <p>5.3 Nombre d'emplois appuyés (formels et informels) grâce au support de l'UE (désagrèges sexe, âge)</p>			
	<p>PI5. Favoriser la relance économique des secteurs productifs agropastoraux</p>				

Produits directs	PD1. Accroissement du volume et de la part de l'aide extérieure disponible dans le budget national.	1.1 Déboursement des décaissements prévus	1.1 Non applicable	1.1 40 M EUR (2021)	1.1 Dossier de déboursement
	PD2. Dialogue politique régulier sur les politiques induites par le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix	2.1 Nombre de réunions de dialogue politique de haut niveau et sur les politiques induites par le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix entre la Délégation de l'Union Européenne et le gouvernement	2.1 Trois (3)	2.1 à déterminer (2021)	2.1 Rapport du Comité Directeur Conjoint
	PD3. L'amélioration du suivi et des rapports du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et de la réforme du système de gestion des finances publiques, et du secteur de la santé.	3.1 Existence des rapports de suivi de la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 3.2 Statut des rapports de suivi des performances des réformes de la GFP sur la base du Plan consolidé	3.1 Rapport annuel existant 3.2 à déterminer (2020)	3.1 Rapport 2020 3.2 à déterminer (2020)	3.1 Rapport annuel de mise en œuvre du RCPCA 3.2 Rapports préparés par la CS-REF
	PD4. Amélioration des capacités, structures et services de l'Etat en charge des différentes dimensions de la GFP et des climats des affaires (appui complémentaire)	4.1 Existence (?) du rapport annuel par la Cour de Comptes	4.1 à déterminer (2020)	4.1 à déterminer (2020)	4.1 Rapport annuel de la Cour de Comptes
	PD5. L'amélioration des chaînes de valeur agropastorales, en terme de productions, de réduction des pertes post-récolte, de création de valeur ajoutée, commercialisation et durabilité (conservation et protection des sols).	5.1 Volume des productions agricoles annuelles (t) 5.2 Volume des pertes post-récolte annuelles (t) 5.3 Nombre d'activités durables de transformation des produits agricoles 5.4 Volume annuel de produits agricoles commercialisé sur les marchés locaux (t) 5.5 Nombre d'itinéraires agro-écologiques, pertinents pour le climat, innovants développés 5.6 Pourcentage de petits producteurs utilisant des pratiques durables (i.e. agroécologie, climate-smart-agriculture etc.)			